





**Atelier 2**

**Partenariat Alliance – Union Africaine**

Les OSC doivent appliquer en leur sein les principes de gouvernance

Organiser des processus d'évaluation collective

L'Alliance pourrait développer une charte africaine sur la gouvernance locale et la soumettre à l'UA pour adoption par les Etats

L'Alliance peut apporter une valeur ajoutée au mécanisme africain d'évaluation par les pairs; notamment en revisitant et renforçant les critères et indicateurs d'évaluation développés par l'APRM ; en divulguant ces critères, et en participant aux revues

Partage des best practices est l'objectif majeur de l'APRM

Poser la question de la légitimité des organisations qui vont siéger à l'ECOSOC

La société civile africaine, organisée autour des principes de compétence, de transparence, de coordination, de partenariat et de professionnalisme peut jouer un rôle unique dans l'APRM

Les médias et la liberté d'expression doivent être des leviers importants dans le mécanisme de l'APRM

La notion de société civile ; sa forme et son contenu ;

Développer une réflexion profonde sur la problématique de la société civile africaine qui est plurielle, et éviter que des pans entiers ne soient exclus des processus

L'UA doit jouer un rôle de plaidoyer de l'UA

Quel rôle peut jouer l'Alliance dans les politiques et programmes de l'UA, et quelle forme peut prendre cette contribution?

Dégager des critères d'adhésion à l'UA plus contraignante. Par exemple l'UE a des critères (normes constitutionnelles, respect des droits de l'homme, performance économique etc.) que tout état candidat doit répondre

La sélection des organisations de la société civile au sein de l'ECOSOC doit se baser sur une approche thématique, c-a-d que les organisations sélectionnées doivent être les références dans leur domaine d'intervention ;

Pan-africain

Quelle est l'effectivité réelle d'une revue par les pairs telle que désignée dans l'APRM ?

Les acteurs doivent participer à l'invention des règles

L'Alliance peut porter des projets spécifiques dans l'APRM

Les critères de pertinence doivent venir d'une dynamique interne et non décrétés et posés pour être mesurer

Les questions de gouvernance n'intéressent pas que les Etats ; les OSC doivent aussi s'appliquer les exigences de gouvernance ;

Profiter de l'expérience des organisations régionales d'intégration économique pour renforcer la revue par les pairs

L'implication des Etats dans la sélection des membres pose un problème de gouvernance au niveau de l'ECOSOC ;

Les OSC doivent être bien formées pour jouer le rôle qui est le leur ou qu'elles entendent entreprendre ;

L'Alliance pourrait intervenir et compléter l'UA dans la mise en œuvre concrète de certains projets de l'Union à travers les acteurs locaux

Pan-africain

Rôle des communautés économiques régionales : lien entre la régulation économique et la régulation politique, rationalisation, harmonisation et coordination des initiatives de gouvernance au niveau régional, espace d'intégration sociale, d'articulation entre le local et le régional

Exercice de contrainte sur les Etats

Evaluation, capitalisation et renforcement des initiatives en matière de Gouvernance

Créer un cadre d'harmonisation et de suivi de la mise en œuvre des initiatives

Mise en cohérence des contenus et des interventions

Atelier 3

Construction du partenariat à partir de la vision de l'U.A

Opérationnalisation de l'arsenal de textes, conventions et programmes déjà adoptés

Plaidoyer sur la vision et les programmes de l'U.A

